

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 mai 2023 - Délibération n°23-067**

Objet : Syndicat intercommunal d'assainissement des terres du bassin de Jonquières

Le deux mai deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-six avril précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, M. PLA, L. HEBRARD, I. ALCANIZ-LOPEZ, H. NICOLAS, N. CANONGE, N. ANDREO, J-P. ROUX, M. MONNIER, M. EL AIMER, A. MATEU, P. PLONGET, M. MESSINES, F. LOPEZ, C. CERVERO, C. BOUILLET, P. SILVA, W. ALCANIZ, F. BOUCHE, X. PECHAIRAL, D. GUIOT, S. DIELLA, D. MARTY, T. SABATIER, H. JONQUIERE.

ONT DONNE PROCURATION :

E. SIFUENTES donne procuration à M. PLA, B. MALLET donne procuration à X. PECHAIRAL, D-A. ROUX donne procuration à S. DIELLA.

Absente : C. MARTIN

SECRETAIRE DE SEANCE : H. NICOLAS

* * *

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire

La délibération n°20-022 du 10 juillet 2020 avait approuvé la désignation des membres suivants :

- Délégués titulaires : Xavier PECHAIRAL et Jean-Pierre ROUX,
- Délégués suppléants : Hélène NICOLAS et Bernard MALLET

au sein du conseil d'administration du syndicat intercommunal d'assainissement des terres du bassin de Jonquières.

Ce syndicat intercommunal d'assainissement des terres du bassin de Jonquières comprend quatre communes (Comps, Jonquières-Saint-Vincent, Redessan et Manduel). Il assure l'entretien des 13.000 mètres linéaires du fossé ruisseau du Grand Valat, depuis le quartier de l'Etang, à Manduel, jusqu'au Gardon, à Comps, en passant par Redessan et Jonquières Saint Vincent.

Pour des motifs tirés de la bonne administration des affaires de la commune, il est proposé que le conseil municipal désigne un nouvel élu pour remplacer Monsieur Xavier PECHAIRAL comme membre titulaire et Monsieur Bernard MALLET, comme membre suppléant.

Monsieur Jean-Jacques GRANAT, maire, est candidat pour être membre titulaire.
Monsieur Lionel HEBRARD est candidat pour être membre suppléant.

Si l'assemblée est unanimement favorable, le vote peut également avoir lieu à main levée.
Sinon, le vote doit avoir lieu à bulletin secret.

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu la délibération n°20-022 du 10 juillet 2020, désignant les membres du conseil d'administration du syndicat intercommunal d'assainissement des terres du bassin de Jonquières ;

Considérant des motifs tirés de la bonne administration des affaires de la commune, et notamment en matière de cohérence avec les délégations retirées ;

Considérant les candidatures de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, maire, comme membre titulaire et de Monsieur Lionel HEBRARD comme membre suppléant au conseil d'administration du syndicat intercommunal d'assainissement des terres du bassin de Jonquières ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le résultat du scrutin, à main levée ;

ARTICLE 1. Le conseil municipal décide à la majorité du retrait de Monsieur Xavier PECHAIRAL, désigné délégué titulaire par délibération n°20-022 au conseil d'administration du syndicat intercommunal d'assainissement des terres du bassin de Jonquières, pour la bonne administration des affaires de la commune, par 20 voix pour, 6 abstentions (D-A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA, D. MARTY, T. SABATIER et H. JONQUIERE) et 2 voix contre (X. PECHAIRAL et B. MALLET).

ARTICLE 2. Le conseil municipal décide à la majorité de nommer Monsieur Jean-Jacques GRANAT, maire, délégué titulaire au conseil d'administration du syndicat intercommunal d'assainissement des terres du bassin de Jonquières, par 20 voix pour, 6 abstentions (D-A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA, D. MARTY, T. SABATIER et H. JONQUIERE) et 2 voix contre (X. PECHAIRAL et B. MALLET).

ARTICLE 3. Le conseil municipal décide à la majorité du retrait de Monsieur Bernard MALLET, désigné délégué suppléant par délibération n°20-022 au conseil d'administration du syndicat intercommunal d'assainissement des terres du bassin de Jonquières, pour la bonne administration des affaires de la commune, par 20 voix pour, 6 abstentions (D-A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA, D. MARTY, T. SABATIER et H. JONQUIERE) et 2 voix contre (X. PECHAIRAL et B. MALLET).

ARTICLE 4. Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur Lionel HEBRARD, délégué suppléant au conseil d'administration du syndicat intercommunal d'assainissement des terres du bassin de Jonquières, par 20 voix pour et 8 abstentions (X. PECHAIRAL, B. MALLET, D-A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA, D. MARTY, T. SABATIER et H. JONQUIERE).

ARTICLE 5. Les délégués représentant la commune de Manduel au sein du conseil d'administration du syndicat intercommunal d'assainissement des terres du bassin de Jonquières sont donc :

- Délégués titulaires : Jean-Jacques GRANAT et Jean-Pierre ROUX,
- Délégués suppléants : Hélène NICOLAS et Lionel HEBRARD.

Convocation : 26 avril 2023

Affichage ordre du jour : 26 avril 2023

Présents : 25

Suffrages exprimés : 28

Absents : 4

Publiée le : **10 MAI 2023**

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,

Hélène NICOLAS

